

Rapport d'évaluation des résultats du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

(Conformément la LIP.art 83.1)

École/Centre : ÉCOLE DU ROCHER-D'AUTEUIL

Adopté par le C.E le : 18-06-2025

Nom de la direction : Marie-France Hins

Transmis au SRÉ qui fera le suivi au PRÉ : 19-06-2025

Nos résultats	29 événements consignés au total sur ÉVIO : *21 en violence, 3 en intimidation et 5 en violence à caractère sexuel. (30 élèves concernés en 24-25 comparativement à 18 élèves en 23-24).
Constats sur ces résultats	Les situations de violence ou d'intimidation se vivent dans l'école sur la cour extérieure. Selon les élèves, lors du sondage « Portrait de la sécurité et du bien-être à l'école (QSVE-BE) », que nous leur avons fait passer durant le mois de mai 2025, il en ressort que les conflits vécus le sont en majorité sur la cour et à l'extérieur de l'école. Cette année, ce ne sont pas les problématiques sur les réseaux sociaux qui ont posé problème au 3 ^e cycle, mais les conflits débutant au centre communautaire ou dans les maisons. Les conflits au soccer demeurent un enjeu à tous les cycles.
Principaux moyens mis en place pour prévenir l'intimidation et la violence	Poursuivre l'enseignement des compétences socioémotionnelles à tous les niveaux. Nous voyons de plus en plus les bienfaits dans les interactions entre nos élèves. Offre d'ateliers à venir par une professionnelle de l'école dès le début de l'année à certains niveaux en débutant par le 3 ^e cycle.
Actions mises en place lorsque l'école constate un acte d'intimidation ou de violence	L'intervention auprès de la victime et de l'auteur se fait rapidement par un membre du personnel et les parents sont informés le jour même. Chaque situation est analysée par une intervenante formée qui consigne aussi les événements sur la plate-forme ÉVIO. Des mesures de soutien et d'encadrement sont ensuite choisies pour chacun d'entre eux. Des professionnels du centre de services ou de la santé sont aussi interpellés pour soutenir les élèves et travailler en collaboration avec l'école. Des ateliers thématiques ont aussi été animés par la travailleuse sociale de notre école à certains niveaux en ce qui concerne entre autres la gestion des conflits. Lors de récurrence à certains niveaux, envoi d'une lettre aux parents des élèves

	concernés pour solliciter leur engagement et leur collaboration en leur nommant les interventions scolaires réalisées jusqu'à maintenant. Des démarches d'interventions graduées ont aussi été mises en place pour des élèves.
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain	1-D'ici juin 2026, augmenter les mesures de prévention auprès des parents durant l'année afin de diminuer le nombre de conflits qui débutent à l'extérieur de l'école et qui ont des répercussions sur les heures de classe au 3 ^e cycle; 2- D'ici décembre 2025, enseigner et revoir chaque semaine les différents règlements et les attentes dans les jeux d'équipe afin de diminuer les conflits sur la cour de l'école à tous les niveaux. Au besoin, mettre en place d'autres dispositifs personnalisés. 3-D'ici janvier 2026, tous les élèves recevront un atelier de sensibilisation sur le consentement et les comportements non acceptables sexualisés par une ressource psychosociale de notre école.
Formation offerte sur la violence à caractère sexuel	La formation en lien avec le plan de lutte et contenant un volet sur les violences à caractère sexuel est obligatoire pour tous les membres du personnel dès leur entrée en fonction. Le personnel professionnel, en soutien psychosocial, doit en plus suivre la formation de la Fondation Marie-Vincent.
Mesures de sécurité prises pour prévenir les violences à caractère sexuel	S'assurer que les adultes en présence d'un élève ne se retrouvent pas dans un endroit isolé de l'école pour leur rencontre, ateliers sur le consentement donnés par la travailleuse sociale de l'école au 2 ^e et au 3 ^e cycle.